

## Chapitre II

# ORIGINES ET ORGANISATION DES FOYERS

*On ne peut traiter de la question des foyers de travailleurs immigrés sans retracer la politique du logement voulue et initiée pour eux par l'État français*

### 1. L'après-guerre : le logement populaire à son plus bas niveau

#### *Les tumeurs de la ville*

Très rapidement, gouvernants et possédants s'éloignent des idéaux généreux issus de la Résistance qui donnèrent les premières grandes lois sociales d'après-guerre. Équipements lourds, infrastructures, potentiel énergétique, industries de base, telles sont les priorités affichées dans le premier plan du nouveau commissariat dirigé par J. Monnet. L'économique prime. Les grands monopoles se mettent en place. Le chantier France, financé par le plan Marshall, tourne à plein rendement. Le PNB croît de 5 % par an, alors qu'aux USA il n'augmente que de 3,2 %. Un optimisme quasi frénétique est au rendez-vous ; tout semble possible... sauf d'éviter ou d'enrayer quelques grandes dérives qui vont devenir des maux endémiques : inégalité croissante des richesses, urbanisation galopante et anarchique frisant la démesure, pénurie de logements, absence de toute structure d'accueil pour les travailleurs venus des campagnes et à plus forte raison originaires des "colonies", accroissement du travail féminin déqualifié... En termes de logement, les habitants peu fortunés des zones sinistrées par la guerre – 500 000 logements ont été détruits et 500 000 autres endommagés – ne trouvent trop souvent que taudis, bidonvilles ou, au mieux, des ensembles locatifs construits à la hâte et que les propriétaires veulent rentabiliser au plus vite. Lorsque la cité s'organise autour d'un vivier d'emplois, mines de charbon et filatures dans le Nord et l'Est, usines Michelin à Clermont-Ferrand, Schneider au Creusot, de Wendel à Longwy, les familles ouvrières se trouvent logées sur des terrains et dans des logements d'usines qui ne leur laissent pas grande liberté d'opinion ou de mouvement ; pour elles, s'opposer au patron c'est

perdre et son toit et son emploi. Dans des villes du textile comme Roubaix, Wattrelos, Tourcoing etc., l'habitat des pauvres gens est un ensemble de maisons basses, sans confort, accolées en un entrelacs de courées lugubres. Dans les métropoles, en Île-de-France, à Marseille, à Lyon, prolifèrent les hôtels meublés. En 1950 à Montreuil, une enquête estime à 4 000 le nombre de familles qui n'ont qu'une seule pièce pour vivre ; ces pièces n'ont ni eau, ni gaz, ni sanitaires... En région parisienne, 400 000 personnes sont officiellement recensées en hôtels meublés. Le surpeuplement touche la moitié de la population.

La crise du logement est telle que le gouvernement décide en 1947 la construction de 100 000 habitations provisoires, ainsi que l'aménagement hâtif de logements de fortune dans des casernes et des usines désaffectées ; trois lois sont votées à cet effet. La construction neuve va connaître un développement jusqu'alors inégalé, passant de 70 000 logements neufs en 1950 à 412 000 en 1965. Mais les défavorisés n'en profitent pas, obligés qu'ils sont « *d'habiter l'ancien et le vétuste, souvent à la limite de l'insalubrité, et certains vivent carrément à la rue<sup>1</sup>* ». Comme le fait remarquer A. Sauvy, cette législation est conçue par morceaux, sans plan d'ensemble ; elle est détournée au profit des classes moyennes ou aisées, au détriment du prolétariat proprement dit et cela, tant pour les logements anciens que pour les logements neufs<sup>2</sup>.

### *Logements de "dèche", foyers-taudis pour les immigrés*

Si, dans les années d'après-guerre, le logement social de nombreux Français est considéré comme un problème insoluble, *a fortiori* celui des immigrés "isolés et célibataires" l'est plus encore. De fait, les premiers arrivants, maghrébins et africains, ne connaissent de prime abord que des logements de misère : vieux appartements de centre-ville, hôtels meublés en instance de démolition, baraques de chantier, caves, bidonvilles de Nanterre,

1. Cf. Q. Wodon, *Logement, le droit des exclus*, Éd. de l'atelier, 1992, p. 43. Cf. aussi : documents d'archives de logements d'époque, notamment pour les immigrés, *Mémoires d'immigrés*, film documentaire de Yamina Benguigui, 1997.
2. Cf. *Histoire du mouvement ouvrier*, Éd. ouvrières, 1982, tome III, p. 74.

de Stains, des Francs-Moisins, de Colombes, de Genevilliers... C'est ce que rappelle Mustapha :

*« On est descendu à la gare de Lyon. On est sorti. Là, je ne connaissais personne. Mais en sortant j'ai trouvé un Arabe. Je ne sais pas si c'est un Algérien ou un Marocain. Je me débrouillais un petit peu en français, pas beaucoup, mais je parlais là-bas avec les gens en français. Alors je lui ai parlé. Il m'a dit qu'il y avait un hôtel à côté de la gare de Lyon, passage... je ne sais plus le nom. C'était un passage en dessous de la gare. Je suis allé voir là-bas. Le patron de l'hôtel m'a dit : "Écoute, il n'y a plus de chambres mais je vais vous mettre à la cave". Voilà ma première chance ! J'avais un peu d'argent, j'avais apporté 800 F et quelque de l'époque. J'étais capable de vivre quelques jours avec. Le patron était très gentil ; il m'a descendu dans la cave. Je me rappelle pas combien de personnes il y avait avec moi, mais la nuit il y avait des rats qui passaient sur nos têtes. Je suis resté comme ça quelque temps. Le patron du café ne me comptait pas les repas. Je voulais payer mais lui ne voulait pas toucher l'argent jusqu'au jour où je trouverais du travail<sup>3</sup> ».*

Les témoignages similaires sont nombreux :

*« Rue Pernety, au n° 25. Un hôtel délabré. Des murs qui suintent l'humidité. Plafonds prêts à s'effondrer. Escalier de bois moisi, croulant. Les gars sont entassés quarante par pièce. Lits superposés occupés par roulements, quand ce n'est pas deux travailleurs installés tête-bêche... Passage d'Épargne : deux caves. Pas de lumière électrique. On descend à la lueur d'une lampe à alcool. Aucune aération. La cuisine aussi est souterraine. Manque d'air et odeur fétide. Le sol en terre battue est spongieux, gras. Les chaussures collent. La chasse aux rats est une activité de tout instant<sup>4</sup> ».*

Lors de son enquête de 1954, le sociologue Henri Coing décrit la situation du logement, cité Jeanne-d'Arc et cité Doré, en bordure de la rue Nationale, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris :

*« Les Nord-Africains sont visiblement les plus défavorisés. 740 y vivent en hôtels. 99 % d'entre eux se situent en deçà du premier*

3. Mustapha interviewé par COPAF, mai 1997. Cf., en annexe I, l'intégralité de l'interview.

4. Cf. Sally N'Dongo, *Exil, connais pas !*, op. cit., p.48.

seuil (14 m<sup>2</sup> de superficie par personne), 86 en deçà du second (12 m<sup>2</sup> par personne). Encore avons-nous omis 28 d'entre eux logeant dans une cave-dortoir où les lits sont si rapprochés, l'espace si étroit, que les habitants entrent certainement dans la première classe de l'indice » [entre 2,7 et 5 m<sup>2</sup> par personne]. Il ajoute : « Dans trente de ces hôtels se trouvent réunies les conditions de vie les plus défavorables : presque jamais d'eau, parfois le gaz dans les chambres, un W.-C. pour tout un étage ou pour tout l'hôtel. Le surpeuplement est un phénomène d'autant plus remarquable que 55 % des ménages sont formés de célibataires ou de personnes seules. Les pièces sont minuscules, le mobilier dans un piètre état<sup>5</sup> ».

On pourrait multiplier les comptes rendus et les descriptions. L'écrivain Claire Etcherelli, dans *Élise ou la vraie vie*, résume les carences du logement de ces travailleurs immigrés :

« Tant de journaux, de témoins, de récits ont décrit depuis ces lieux où, parqués, agglutinés, survivaient des centaines d'êtres ; le faire, ce serait dire et répéter les mêmes mots, accumuler les mêmes adjectifs, tourner en rond autour des mêmes verbes : entassement misérable, souffrance physique, maladie, pauvreté, froid, pluie, vent qui secoue les planches, flaques qui se coulent sous la porte, peur de la police, obscurité, parcage inhumain, douleur, douleur partout. Un seul mot était inconnu ici : "désespoir". Tous disaient "un jour..." et aucun ne doutait<sup>6</sup> ».

## 2. Le logement : priorité nationale ?

### *Pour les « déplacés » de l'intérieur*

#### *Initiatives caritatives*

Cette pénurie de logements disloque les familles les plus précaires, parfois elle tue... C'est au soir d'un drame de ce type qu'en 1954, une onde de choc inattendue va traverser le climat euphorique de la productivité et du progrès. Hiver 1954, un homme – l'abbé Pierre – donne de la voix : « *Mes amis, au secours ! Cette nuit, un enfant est mort de froid !* » Des millions de Français se sentent soudainement interpellés, voire mobilisés, à tel point que le mi-

5. Cf. H. Coing, *Rénovation urbaine et changement social*, Éd. Ouvrières, 1976, pp. 31 et 36.

6. Cf. C. Etcherelli, *Élise ou la vraie vie*, Éd. Denoël et Folio, 1975, pp. 213-214.

nistre du Logement, qui venait le mois précédent d'inscrire à son budget la somme de un milliard, fait voter d'urgence le déblocage immédiat de dix autres milliards pour le logement social ! Mais c'est seulement six ans plus tard que le logement va devenir une "priorité nationale" inscrite en termes d'investissements et de structures dans le IVe Plan. À croire que les mal-logés ont vraiment le temps d'attendre.

Les amis de l'abbé Pierre fondent Emmaüs et construisent des cités d'urgence qui, très vite, se transforment en véritables ghettos marquant profondément ceux qui y seront relégués<sup>7</sup>. En attendant la formation d'une filiale de logements sociaux (HLM Emmaüs), les Castors bâtissent également de leurs mains. La même année, le père Wresinski fonde ATD (Aide à toute détresse) et rassemble à Noisy-le-Grand les familles les plus nécessiteuses dans des baraquements de fibrociment sans eau ni électricité. Une fois de plus, c'est l'impulsion du privé caritatif qui prend le pas, en attendant la relève de l'État.

Les solutions apportées par l'associatif humanitaire, plus satisfaisantes en termes de méthodes que de produits, vont être reprises par l'État qui améliorera les produits au détriment des méthodes. De fait, six ans plus tard, le gouvernement instaure les zones à urbaniser en priorité (ZUP). C'est la naissance des grands ensembles, imposés de haut et de loin. En attendant leur implantation, les bidonvilles continuent de s'étendre ; en 1966, on recense officiellement 119 bidonvilles majoritairement occupés par des immigrés ; trois années plus tard, la revue *Études* – n° 117, année 1969 – rappelle que 400 000 personnes de nationalité étrangère vivent en hôtels, meublés et garnis.

### **Les premiers foyers pour travailleurs immigrés de l'intérieur**

C'est dans ce contexte d'extrême pénurie du logement social populaire que s'organisent les premiers foyers de jeunes travailleurs "déplacés", et ce sur le modèle caritatif chrétien du foyer de Tours, réalisé par les Amitiés sociales en 1945.

Ces foyers sont à l'usage des immigrés de l'intérieur : jeunes travailleurs venus des campagnes et dont l'isolement est jugé

---

7. Cf. Q. Wodon, *Marketing contre pauvreté*, Éd. ouvrières, 1993, p. 40-43.

“dramatique”. Une enquête menée en 1954-1955 par la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) et transmise au BIT (Bureau international du travail de Genève) précise entre autres choses que 58 % des jeunes travailleurs déplacés louent leur chambre entre 5 000 et 12 000 F de l'époque par mois, alors que le salaire mensuel de 60 % des employés est de l'ordre de 10 000 F<sup>8</sup>. Suite à cette enquête, la JOC, au nom de ses jeunes adhérents – on était ouvrier à quatorze ans à l'époque – demande entre autres priorités « *la création de foyers de jeunes travailleurs dans toutes les villes et vallées industrielles recevant de la main-d'œuvre se déplaçant pour des raisons professionnelles. Les foyers assureraient la nourriture et le logement à ces jeunes déplacés*<sup>9</sup> ».

Le MPF (Mouvement populaire des familles), proche de la JOC, alors fort puissant, organise et soutient depuis 1949 une centaine de squats ; il maintient, au nom du droit au logement, ses occupations. Des jeunes du mouvement JOC imitent leurs aînés et occupent de façon spectaculaire l'octroi de Bagnolet. Leur bulletin de victoire, dans le style de l'époque, diffusé à des milliers d'exemplaires, donne le sens d'une orientation d'avenir : « *Nous avons forcé les portes de la vie... Nous avons pu, dans un octroi de la porte de Bagnolet, improviser un foyer d'accueil. Sachant que des centaines d'entre nous attendent, nous entreprendrons de créer d'autres [foyers] “relais” qui puissent enfin satisfaire aux demandes de plus en plus nombreuses qui nous parviennent de Paris, de province et d'Afrique du Nord même*<sup>10</sup> ».

### Cinq facteurs essentiels à la réussite de ces initiatives

L'approche de ces divers mouvements en faveur du logement des plus démunis, qu'ils soient du MPF, de l'abbé Pierre, du père Wresinski, des Castors ou de la JOC, permet de distinguer cinq facteurs ayant assuré à cette époque l'essor de diverses réalisations de logements collectifs. Pour ces initiateurs très marqués par ce qu'on appellera ensuite les principes de l'éducation populaire :

— Le FJT (foyer de jeunes travailleurs) ne se réduit pas à un produit logement. C'est un lieu de maturation au sens où chaque

8. Cf. M. Fiévet, *Foyers-Relais*, texte manuscrit de 1984, pp. 12-13.

9. *Ibidem*, p. 16.

10. *Ibidem*, pp. 26-27.

jeune doit pouvoir définir un projet de vie. Il est une conquête, mais une conquête assurée grâce à l'action collective constante des intéressés, jeunes mal logés et adultes d'encadrement, action qui se démultiplie proportionnellement à l'impact des électeurs mobilisés par ce type de revendications.

— La conquête du droit au logement commence par des initiatives collectives appropriées d'accès aux droits existants, initiatives constamment réajustées, de grande visibilité et le plus souvent répercutées par un leader charismatique<sup>11</sup>.

— La pénurie de logements atteint directement trois catégories de travailleurs : les jeunes, les familles ouvrières, les immigrés. L'implication revendicative de chaque catégorie et éventuellement des unes et des autres constitue dans l'articulation au mouvement ouvrier un mouvement de masse susceptible de faire pression sur les décisions politiques.

— Rien ne se fait sans un travail partenarial et le professionnalisme de personnalités influentes. Sans se dessaisir, par technocrates interposés, des problèmes et de leurs solutions, l'appui et l'intervention financière de l'État et celle de fonctionnaires compétents<sup>12</sup> restent un élément indissociable permettant d'aboutir à des choix structurels durables.

— Le logement-foyer est transitoire ; il permet aux immigrés de l'intérieur de trouver les conditions nécessaires pour établir et réaliser leur projet de vie dans la cité, en tant qu'ouvriers et si possible dans le mouvement ouvrier.

On ne le rappellera jamais assez, c'est l'interaction de ces cinq éléments qui a donné une réelle légitimité et son dynamisme aux foyers des jeunes travailleurs déplacés, associés à un mouvement plus qu'à une institution.

À noter également que, dès leur fondation, ces foyers n'avaient rien de baraquements ; ils étaient même le plus souvent aménagés

---

11. Le père Wresinski, l'abbé Pierre pour le logement ; mais aussi des mouvements et des associations comme la JOC, les Francs-Tireurs, MLO (Mouvement de Libération Ouvrière), le Secours populaire, le Secours catholique...

12. Wisner et Dupont-Fauville pour les foyers-relais, Stéphane Hessel et Postel-Vinay pour l'AFTAM, Claudius-Petit et Vaujour pour la SONACOTRA...

dans de spacieuses maisons bourgeoises remises aux normes, voire d'anciennes propriétés monacales<sup>13</sup>.

En comparant de suite avec ce qui sera proposé plus tard aux travailleurs immigrés de l'extérieur, on voit que les foyers de travailleurs migrants seront aux antipodes de ces foyers de jeunes travailleurs français déplacés.

### *Pour les travailleurs immigrés*

#### *Contrôle et répression des travailleurs immigrés algériens*

En 1961-1962, une campagne pour loger les nombreux immigrés qui affluent est lancée par les militants associatifs ; elle touche l'opinion française et par ricochets des hommes influents : Buron (ministre), Hessel (haut fonctionnaire d'État et bientôt premier ambassadeur en Algérie indépendante) et nombre de responsables de la Cimade (Service oecuménique d'entraide). Des travailleurs africains tentent de s'organiser dans et autour de ce qui deviendra par la suite l'Union générale des travailleurs sénégalais de France ; leur leader sera Sally N'Dongo<sup>14</sup>.

Le patronat est d'autant plus sensible à cette campagne pour le logement des immigrés qu'il éprouve des difficultés croissantes à "faire vivre" ses ouvriers sur les chantiers et dans les usines. De plus, les risques de déflagration politique dus à la fin de la guerre d'Algérie amènent les autorités gouvernementales à vouloir contrôler les entrées, va-et-vient, réunions et collectes des immigrés nord-africains jugés subversifs. C'est l'époque de la traque des Algériens et de la chasse à l'homme couverte et menée sous l'autorité de M. Papon, préfet de police de Paris de 1958 à 1967. Son nom, après avoir été lié à la déportation des Juifs puis à de violentes répressions coloniales à Constantine, l'est alors à la tuerie du 17 octobre 1961. Durant cette grande manifestation, organisée par la fédération de France du FLN algérien sur le mot d'ordre "Non au couvre-feu" imposé aux "Français musulmans d'Algérie", ce sont quelque 30 000 personnes, hommes, femmes, enfants qui tentent de défiler de l'Opéra à l'Odéon. La manifestation se solde par des milliers

13. Cf. M. Fiévet, *Foyers-Relais*, op. cit., pp. 33 ; 52-53 et, en complément, B. Bastien et Ph. Bataille, *Vivre en F.J.T.*, Ed. UFJT/Atelier, 1998.

14. Cf. Sally N'Dongo, *Exil, connais pas !*, op. cit., p. 50-52.

d'arrestations, de très nombreux Algériens tués, des dizaines de corps repêchés dans la Seine et des centaines de blessés<sup>15</sup>...

Mustapha<sup>16</sup>, travailleur algérien, résidant à l'époque des faits au foyer de Stains, en a été victime et témoin :

*« Le 17 octobre 1961, on a été manifester. On était quand même 35 000. La Concorde, Madeleine... Moi je venais de Saint-Denis. On a pris le métro à la porte de la Chapelle, direct à la manif. Quand on est arrivé à la Concorde, il y a la police qui a bloqué le métro. Moi j'ai réussi à sortir avec d'autres. On a trouvé un ou deux morts par terre. On est passé dessus, on ne sait pas pourquoi ils étaient morts, peut-être ils étaient faibles, peut-être c'est la police qui les a tués, je ne sais pas. On est sorti, on a trouvé la police qui faisait descendre les Français des bus et monter les Algériens à leur place et commençait à tirer à droite et à gauche. Nous on était cinq et on a réussi à se sauver. On est parti tout droit. On est arrivé place des Ternes, je ne sais pas quelle heure il était ; il faisait nuit, il y avait beaucoup de flotte, beaucoup, beaucoup. C'était un mardi soir, je me rappelle bien, le 17 octobre 1961. À 8 heures, il y avait le couvre-feu. On n'avait pas le droit de sortir dehors après cette heure. Même qu'ils ont tué deux Italiens en scooter à la porte de la Villette, ils croyaient que c'étaient des Algériens. "Halte ! Halte !" Ils ont tiré et ils ont tué. La police a fini par nous arrêter. "Halte !" avec les mitraillettes ; ils nous ont embarqués vers la gare de Saint-Denis, au bord du canal ; ils ont stationné le car dans le noir et ils nous ont fait descendre. Ils ont commencé par un gars qui s'appelle Rachid. Ils ont dit : "Alors c'est toi le chef FLN ?" Ils lui ont cassé la tête. Après "C'est à ton tour", ils m'ont dit : "Tu sais nager ?" J'ai dit : "Non je ne sais pas" parce qu'on savait que si on dit oui ils nous attachaient les*

15. Le nombre des morts est toujours très controversé et varie de quelques dizaines à quelques centaines selon les sources et les rapports et selon que l'on prenne seulement en compte les personnes tuées le 17 octobre et/ou les jours suivants (cf. *Le Monde*, 5 mai 1998, p. 10 et *Libération*, 5 mai 1998, p. 16).

16. Mustapha, inlassable militant de la cause de l'égalité entre travailleurs français et immigrés, membre très actif du Comité de coordination des foyers SONACOTRA en lutte de 1975 à 1980, fondateur de plusieurs associations pour la défense des droits des travailleurs immigrés et handicapés comme la CATRED (Collectif des accidentés du travail et retraités pour l'égalité des droits) et l'ASMA (Association d'entraide, de solidarité avec les familles migrantes âgées pour l'égalité des droits des retraités et des handicapés). Cf. annexe I.

*mains derrière. Un policier a dit : "Alors on va les descendre à la mitrailleuse." Un autre lui a dit : "Non, parce que les cartouches sont comptées !" Je vous jure, il a dit : "Les cartouches, elles sont comptées." Ils nous ont jetés dans l'eau. Le vieux qui était avec nous est tombé dans un arbre et il est resté accroché à l'arbre. Heureusement, parce qu'autrement il serait mort. Le lendemain, des ouvriers français qui passaient par là l'ont entendu crier et l'ont sorti. Tous les quatre on est tombé dans l'eau, on savait quand même nager un petit peu. On a attendu que le car soit parti. On a appelé : "Un tel ça va ? Un tel ça va ?" On est sorti, on a trouvé le chemin pour marcher le long de l'eau, on avait partout de l'eau dégueulasse et du sang qui coulait. On est arrivé au carrefour Pleyel. On a continué à marcher. Il était peut-être 2 heures du matin. Quand une voiture passait, on se couchait par terre comme des soldats. On a continué dans le noir, on ne savait pas où on était, on est arrivé quand même à Dugny et de là on a trouvé le foyer de Stains. Quand on est arrivé au foyer, on a trouvé un Algérien qui avait été massacré et jeté devant le foyer. À l'intérieur le foyer était vide, tout le monde était parti à la manifestation ».*

### **Les logements collectifs de non-droit**

Dans ce contexte social et politique, aux solutions privilégiées jusqu'alors par les employeurs – centres d'hébergement, baraques, usines ou de chantiers –, le concept "foyers de travailleurs immigrés" (FTM) va peu à peu s'imposer. Il deviendra officiel avec l'implication financière de l'État – *via* la SONACOTRAL [SOCIÉTÉ NATIONALE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POUR TRAVAILLEURS ALGÉRIENS, fondée en 1956] – dans les problèmes d'habitat de travailleurs immigrés. Trois raisons allaient justifier ce choix :

- le moindre coût : beaucoup de foyers seront tout bonnement de vieilles usines réaménagées, des baraques de chantier, des hôtels-taudis plus ou moins réhabilités par des associations, par le patronat ou par des marchands de sommeil avérés.

- le contrôle assuré des travailleurs immigrés et de leurs réseaux éventuels : les célibataires algériens seront en ligne de mire ; pour eux, dans de tels foyers, sera instauré un règlement intérieur "paramilitaire" de type caserne ;

- le blocage du regroupement familial et donc la certitude du retour des immigrés chez eux au terme de leur errance productive. La notion de l'immigré inassimilable y est sous-jacente ;

corrélativement celle d'une installation seulement provisoire en France. Ils ne sont et ne doivent être que de passage.

Pour ces immigrés, une politique d'exception, essentiellement dérogatoire, se met ainsi en place à partir du logement. Cette politique est spécifiquement française<sup>17</sup> ; elle n'est pas dénuée d'intentions perverses : séparation, isolement, contrôle, facilités de manipulation, voire d'exclusion et de retour forcé. Le rapport Cuq l'a-t-il rappelé en insistant de façon unilatérale sur le hors-droit commun des usagers ? Et pourquoi pas sur le hors-droit des concepteurs, maîtres du jeu ? Soulignons-le donc : dès les origines, le logement hors droit commun, logement spécifique pour immigrés, a été voulu, décidé et recherché par l'État associé au patronat. Les foyers constitueront désormais l'habitat collectif de travailleurs immigrés dits isolés, c'est-à-dire ayant laissé leurs familles au pays d'origine.

Or, rappelons-le, ces logements-foyers pour travailleurs immigrés se distinguent fondamentalement des foyers pour jeunes travailleurs français déplacés ; ils ne s'articulent à aucun véritable projet de vie clairement explicité et accompagné. Leurs responsables ne s'associent pas aux hébergés, ils ne cherchent pas à éveiller la prise en charge individuelle et collective des résidents sur leurs conditions de vie en vue de les améliorer ; ils n'interpellent nullement le droit commun existant pour y introduire des éléments novateurs favorables aux aspirations des travailleurs immigrés, ni bilan de compétences, ni orientation, ni formation réelle, ni accompagnement, ni relais d'insertion. En fait, dans les foyers d'immigrés, tout est fait pour empêcher ce type d'éveil et de projets. Rien qu'un toit, rien qu'un "lit", comme il est encore dit aujourd'hui, rien qu'un espace où dormir. Un lit, des lits, dans des alignements de chambres ou dans des dortoirs communs qui pendant dix, quinze voire vingt ans resteront vides d'objets, de décor, de tout ce qui rappelle un souvenir, un attachement, une

---

17. À la même époque, dans d'autres pays d'Europe (Allemagne, Angleterre, Belgique, Hollande, Suisse), la politique du logement est généralement autre : les immigrés sont libres de s'établir là où ils l'entendent, sans encadrement préalable. Ils le feront le plus souvent en se réunissant en communautés dans des zones urbaines et des habitats plutôt déstructurés et pauvres. Et quand on y parle "foyers" on y parle d'équipements ouverts à tout type de population en quête de logement ou en précarité provisoire.

tendresse, une émotion. Comme le souligne Karlin, ces chambres d'hommes en transit, mais qui y restent quasi définitivement « *ne se peuplent pas, elles contiennent<sup>18</sup>* ».

### 3. L'ère des foyers pour travailleurs immigrés célibataires (1955-1970)

#### *Premier type de foyers : les foyers SONACOTRA*

##### *Fondation*

En 1956, dans le contexte de rébellion puis de guerre algériennes, l'État crée la SONACOTRA (Société nationale de construction pour les travailleurs), à l'origine SONACOTRAL. C'est une société d'économie mixte sous contrôle quasi absolu, jusqu'aujourd'hui encore, de l'État. La SONACOTRA se développera notamment sous l'impulsion de son président, E. Claudius-Petit, de 1956 à 1977.

Le Journal officiel du 7 août 1956 précise que la SONACOTRAL a « *pour objet le financement, la construction, l'aménagement de locaux d'habitation destinés aux Français musulmans originaires d'Algérie, venus travailler en métropole, et à leurs familles* ».

Le 31 octobre, le ministère de l'Intérieur publie le décret 56-1097 « *relatif aux conditions de participation de l'État au capital d'une société d'économie mixte pour la construction de logements* » destinés à ces mêmes populations.

Selon M. Bernardot<sup>19</sup>, la fondation de la SONACOTRA répond à trois logiques différentes sinon concurrentielles : logique de contrôle visant à « *garantir l'ordre public et social* » ; logique de solidarité au service d'une population en mal d'habitat ; logique d'aménagement du territoire. Il faudrait sans doute ajouter une quatrième donne : celle du contrôle des flux migratoires des populations immigrées jugées peu assimilables.

18. Cf. Daniel Karlin et Tony Lainé, *La Mal Vie*, op. cit., p. 43.

19. Cf. Marc Bernardot, *Une politique de logement : la SONACOTRA (1956-1992)*, thèse de doctorat, Éd. Ronéotée, SONACOTRA, 1997, 486 p. Ouvrage remarquable à plus d'un titre. Sans pour autant toujours suivre l'auteur dans sa logique et son interprétation des faits, nombre de nos précisions historiques sur la SONACOTRA dans ce chapitre lui sont redevables

Dans la mesure des financements qu'il va régulièrement assurer à la SONACOTRA, l'État va ainsi, pour la première fois, s'impliquer directement et massivement dans le domaine de l'habitat du travailleur immigré. Jamais à court d'un habillage sémantique imposant, l'habitat spécifique de ces travailleurs immigrés sera dénommé d'abord "foyer" puis "foyer-hôtel" ... et aujourd'hui – en 1998 – "résidences sociales".

Les instigateurs de la SONACOTRA sont divers. En premier lieu et indirectement, ce sont les immigrés algériens eux-mêmes, car c'est essentiellement en fonction d'eux que le gouvernement fonde la SONACOTRA. Au regard de l'opinion, ces immigrés ont plusieurs traits distinctifs : ils sont étrangers quoique français mais colonisés et musulmans, ouvriers mais comme main-d'œuvre sous-qualifiée, immigrée et provisoire, célibataires bien que mariés et ayant souvent leurs familles au pays d'origine, activistes en puissance car ils risquent d'être réceptifs à l'idée d'indépendance de leur pays d'origine<sup>20</sup>. Le logement qui leur sera proposé dépendra de la priorité, voire de l'exclusivité donnée, selon les époques et les opportunités, à l'une ou l'autre de ces caractéristiques. Clientèle captive de ces foyers, clientèle piégée, aucun de ces immigrés n'est et ne sera associé aux projets et aux modes de gestion et de fonctionnement de ladite SONACOTRA. Elle va, à elle seule, inventer une vie pour eux, elle va en déterminer unilatéralement le fonctionnement et la fin ultime : le provisoire donnant sur une expulsion hors territoire français appelée "retour au pays".

En second lieu, en fonction des rivalités de compétences et de tutelle, les promoteurs essentiels de la SONACOTRA seront le ministère de l'Intérieur, en lien avec le Secrétariat aux affaires algériennes, le ministère du Travail et de la Direction de la main-d'œuvre, le ministère des Finances, tous gagnés à l'origine à l'action du ministère de l'Intérieur. Pendant plus de quinze ans, le ministère de l'Intérieur se taille la part du lion. Il est l'initiateur

---

20. Dès les lendemains de la Libération, les hommes du pouvoir vont rester insensibles aux désirs d'indépendance des colonies. Les directives données par le ministère de la France d'outre-mer tendent toutes à la répression des partis politiques et des révoltes. Le retard de l'opinion et de la représentation parlementaire est et restera en ce domaine considérable ; il influencera négativement les attitudes françaises vis-à-vis des immigrés, notamment algériens, tous passibles de devenir des activistes indépendantistes.

institutionnel de la SONACOTRA<sup>21</sup> ; il choisit les dirigeants de l'entreprise : Claudius-Petit<sup>22</sup> comme président et Vaujour, haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, comme directeur général "politique" aux côtés de Delouvrier. Ce dernier est impliqué dans la création de villes nouvelles mais aussi dans la mise en œuvre du plan de Constantine, supposé éteindre par une action sociale tardive tout esprit de rébellion en Algérie. La participation des hommes et des équipes qui feront la SONACOTRA est diverse : les uns sont surtout marqués par les finalités institutionnelles policières répressives et postcoloniales ; d'autres par la possibilité concrète de répondre à l'urgence dans les rares espaces de liberté existant à l'intérieur du cadre imposé. D'autres enfin essaient de vivre leur humanisme dans un compromis plus ou moins éclairé. S'en dégagent des réussites indéniables et des échecs d'autant plus visibles qu'ils se font à grande échelle. Les liens privilégiés des hauts responsables de la SONACOTRA avec une Algérie française opposée à l'Algérie algérienne constituent une caractéristique sans doute fondamentale pour la compréhension politique de cette institution. Comme l'écrit Claire Etcherelli :

*« C'est l'Algérie qu'ils aiment, mais pas les Algériens. Le Français aime l'Algérien comme le cavalier aime sa m... Sa monture, termina Arezki. C'est un proverbe de chez nous<sup>23</sup> ».*

Les immigrés algériens seront en France les victimes de ce positionnement et aussi, par ricochet, les autres immigrés logés dans des foyers SONACOTRA.

Ajoutons qu'à la différence des gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, bien que s'adressant à des travailleurs particulièrement exploités, ces dirigeants ne sont nullement sensibles au mouvement

21. M. Bernardot, *Une politique de logement : la SONACOTRA (1956-1992)*, op. cit., p. 40. « Cette responsabilité [dans la création de la SONACOTRA] se traduit dans les faits par une forte présence de ses services dans les instances décisionnaires de l'entreprise ».

22. L'homme est un résistant. De configuration politique assez atypique, issu des cercles sociaux chrétiens, il a été membre directeur du Comité des Francs-Tireurs et fondé l'Union démocratique et socialiste de la Résistance. Il bénéficie d'un réseau relationnel important et diversifié ; sensible aux problèmes de logement, il est aussi technicien de l'aménagement du territoire (cf. M. Bernardot, *Une politique de logement : la SONACOTRA (1956-1992)*, op. cit., p. 45). Claudius-Petit sera l'homme clé de la SONACOTRA.

23. Cf. Claire Etcherelli, *Elise ou la vraie vie*, op. cit., pp. 230-231.

ouvrier, surtout dans ses composantes syndicales et a fortiori politiques. Comme les patrons sociaux du XIX<sup>e</sup> siècle, ils vont à eux seuls régir le sort de milliers d'hommes ; leur pratique sociale s'identifie à celle d'un contrôle, d'un "redressement", d'une normalisation.

### **Une conception architecturale de cité "spécifique" pour Algériens célibataires**

L'institution et ses équipes une fois mises en place, ce n'est pas vers le modèle des foyers de jeunes travailleurs que se portent les regards des concepteurs, mais bien plutôt, comme le précise M. Bernardot, vers une conception architecturale façon Le Corbusier, à l'usage de populations précarisées. Le modèle est en effet celui de la cité du Refuge de l'Armée du Salut, rue du Chevaleret à Paris. Cette cité a été construite pour des cas sociaux en très grande fragilité et difficulté d'insertion. Hommes et femmes sont logés dans des bâtiments distincts ; ils sont, selon la problématique de l'Armée du Salut, à surveiller, à éduquer et à suivre de près ; tout est prévu à cet effet, en termes de structures, de personnel et de réglementations, si bien que la cité s'apparente autant à un hôpital qu'à une caserne. C'est cette réalisation qui « *servira de référence centrale pour Claudius-Petit dans la conception du produit SONACOTRA<sup>24</sup>* ».

À l'origine, la SONACOTRA se fait pragmatique ; elle cherche et prend ce qui se présente. Ainsi en est-il à Saint-Étienne d'un immeuble de cinq étages d'appartements de type F5, qu'elle va réhabiliter selon le modèle entrevu à l'Armée du Salut. Adaptation faite, la cité contient un total de 250 à 280 lits ; en y ajoutant les salles de séjour et les cuisines, on devine l'entassement et la conception qui s'en dégagent pour le logement spécifique des immigrés nord-africains. Suivront, avec les années, des formules innovées cette fois, et non plus bricolées, baptisées F6, formules du LOGECO avec des chambres de 4 m<sup>2</sup>, 5 m<sup>2</sup> ; puis les foyers les plus connus, les grandes barres, les tours de grande capacité (minimum de 250 lits sur cinq étages).

### **Des conceptions rigides, fonctionnalistes, ségrégatives**

Ces changements interviennent sous la pression de plusieurs facteurs difficilement ajustables :

24. M. Bernardot, *Une politique de logement : la SONACOTRA (1956-1992)*, op. cit., p. 51.

— Difficultés à concilier normes et coûts. Dans cette période des Trente Glorieuses, il faut construire et reconstruire beaucoup, construire vite, construire à moindre coût. Le quantitatif utilitariste est prioritaire. Le Corbusier, alors maître à penser et référence obligée des concepteurs, parle de "ville-machine", de "logement-machine". L'idéal commun est celui d'aménager une ville pour tous, une ville dite rationnelle, une ville dite fonctionnelle mais en fait en réorganisant technocratiquement l'habitat et l'environnement existants jugés chaotiques. Le concept est opposé à celui développé dans le monde populaire, par exemple par les Castors d'Emmaüs ou par les habitants des zones pavillonnaires. Selon la nouvelle donne gouvernementale, les ménages demandeurs de logement n'ont qu'à se plier aux injonctions unilatérales des concepteurs, à se soumettre à leurs décrets, à s'aligner à une raison technique ignorante du particulier, de l'aléatoire, de l'imprévisible. À propos de ces concepts nouveaux et modernes, l'urbaniste critique Henri Lefebvre parle d'« *une pensée bureaucratique, analytique, strictement occupée à couper, découper, à assigner des places aux choses réduites à leur élémentarité, une décomposition mutilante de la complexité, visant à la soumettre à un ordre qui considère le simple comme l'essence du monde*<sup>25</sup> ». Le délire du gigantisme planifié, à la française, envahit le secteur du renouveau urbain. Les villes à aménager ou les quartiers à reconstruire le sont à partir de ces concepts industriels : la ville à bâtir devient un corps mécanique, aux rouages clairement localisés, aux fonctions strictement délimitées, entreprises, distribution, commerces... avec, au bout de la chaîne, des cellules-logements rassemblées dans des zones d'habitation<sup>26</sup>. Barres alignées et uniformes, tours et grandes surfaces sans âme, implantées de manière systématique, font partie désormais du paysage des ZUP (zones urbaines prioritaires). À l'ère des ZUP (loi-cadre de 1958) succède l'ère des grands ensembles et des constructions neuves : 562 000 unités en 1972. Dans cet ordre urbain, se développent aux Mureaux, à Montreuil, à Argenteuil, à Saint-Denis mais aussi au Havre, à Vaux-en-Velin..., les foyers SONACOTRA d'un

25. D. Pinson, *Des banlieues et des villes. Dérives et eurocomposition*, Éd. Ouvrières, 1992, p. 24.

26. *Ibidem*, pp. 234-235.

nouveau type, noyés dans des espaces incongrus, parmi d'autres logements "cages à lapins" pour des locataires transplantés aussi fragiles, sinon plus, que les travailleurs immigrés. La barre et la tour deviennent la typologie habituelle ; les espaces de convivialité, de sociabilité et de festivité sont exclus ; jardins et parcs disparaissent ; la rue est désormais réservée aux voitures. La rupture entre la ville classique et ces ensembles est achevée : échoppes artisanales, commerces, usines, et résidences sont remplacés par un système de zonage et de cloisonnement séparant toutes ces activités et leurs acteurs. Et ce qui devait être un creuset d'intégration devient vite un vivier de tensions sociales qui aboutiront dans les années 80 aux révoltes des banlieues.

- La conception, l'implantation spatiale, la fonctionnalité élémentaire et réduite des foyers s'inscrivent à la marge de ces grands ensembles. Ce modèle SONACOTRA sera ensuite copié par les associations privées gestionnaires de foyer qui en auront les moyens.

Dans un premier temps, les travailleurs immigrés des foyers apprécient les améliorations proposées : elles contrastent tellement avec leur habitat antérieur. Mais bien vite, surtout avec la récession et la prise de conscience de la permanence de leur vie en foyers, viendront les années de désillusions renforcées par le lot de tensions sociales, la paupérisation croissante de ce qui deviendra la "zone", avec le départ des classes moyennes, l'augmentation incessante des redevances de foyer et l'usure des bâtis presque jamais réhabilités.

— Difficulté croissante des montages financiers adéquats autour des subventions, emprunts et redevances. Ces difficultés conduisent la SONACOTRA à déroger aux normes de construction en termes de surface et de confort pour éviter des coûts d'amortissements trop lourds. Cette difficulté financière pousse également la SONACOTRA, dès 1960, à créer des filiales HLM<sup>27</sup> et « à s'écarter des missions fixées initialement pour trouver d'autres sources de financement plus

---

27. Le problème de constitution de filiales HLM se pose encore aujourd'hui à certaines grandes associations gestionnaires de foyers. Il est important dans la mesure où cette accession leur permettrait de constituer des réserves foncières indispensables à tout développement ultérieur et de contrer l'action de rejet des élus locaux. De plus, les HLM se voient attribuer des prêts au taux favorable de 1 % remboursable sur quarante ans. On aurait aimé que l'engagement de la SONACOTRA ait obligé les sociétés HLM existantes à une implication accrue en ce domaine ; il n'en a rien été, chacun se partageant ses clientèles solvables au mieux des intérêts de son pré carré.

*abondantes pour des opérations immobilières plus rentables<sup>28</sup> », mais aussi pour contourner les oppositions des élus locaux à toute implantation de foyers pour immigrés. Dans ce type d'opérations, signalons que les résidents des foyers sont particulièrement floués, dans la mesure où l'administration SONACOTRA, par sa filiale LOGIREL, utilise les fonds du FAS, provenant en grande part des immigrés eux-mêmes, pour des opérations immobilières qui ne sont plus ciblées exclusivement sur les logements et besoins des immigrés.*

— Difficulté croissante d'implantation. La réticence, voire l'opposition irréductible des élus locaux à loger des immigrés, constituera une pierre d'achoppement avant même que la décentralisation donne à ces élus un pouvoir considérable sur la question du logement (construction, réhabilitation, acquisition d'immeubles...). Toutes tendances confondues, l'opposition est quasi systématique à l'installation de foyers ; mais les jeux du pouvoir et des relations aidant, on retrouve les foyers plutôt dans les communes ouvrières et quasiment absentes du cœur des grandes agglomérations ou des banlieues chic. La carte d'implantation du patrimoine SONACOTRA entre les années 1956 et 1996 est à cet égard significative<sup>29</sup>.

— Autre difficulté : l'ajustement du prix des redevances en corrélation avec les possibilités de financement des travailleurs immigrés. Les responsables SONACOTRA savent pertinemment que le projet essentiel des résidents immigrés est d'économiser au maximum pour faciliter la vie de leurs restés au pays ; ils savent également que cette main-d'œuvre ne dispose que de revenus salariaux limités *ad minima* et n'est donc solvable que pour des locations à prix modérés et stables. C'est pour l'avoir oublié que vont se déclencher dans les années 1975-1980 les luttes SONACOTRA.

Dans toutes ces difficultés, le fil conducteur devient non plus le service à assurer et les objectifs de la mission initiale à concrétiser mais bien plutôt l'entreprise à faire tourner, voire à développer. Les dirigeants se convainquent à moindres frais que le succès ou les prouesses de leur institution ne peuvent avoir que des retombées bénéfiques pour les travailleurs hébergés. S'alignant alors par

28. M. Bernardot, *Une politique de logement : la SONACOTRA (1956-1992)*, op. cit., p. 65.

29. *Ibidem*, p. 70.

conviction ou par opportunisme (les financements en dépendent) sur les politiques des gouvernants et non sur les aspirations concrètes des hébergés, ils en oublient finalement qu'ils sont avant tout au service d'hommes et de travailleurs situés dans un double espace ici en France et là-bas dans leur pays d'origine. D'où les multiples attitudes en porte-à-faux qui vont provoquer divers dysfonctionnements structurels particulièrement marquants.

### Omniprésence du ministère de l'Intérieur

L'alignement politique prend des formes plus accusées au fur et à mesure de l'évolution des rapports entre la France et l'Algérie. La mainmise du ministère de l'Intérieur se fait de plus en plus sentir, et de façon concrète. En effet, « *dans le contexte de l'intensification de la guerre d'Algérie, le ministère de l'Intérieur réussit à relier l'action sociale à l'action policière et même antiterroriste, alors que ce lien était en recul depuis la fin de la guerre* ». Au ministère, les officiels redoutent les effets de la "rébellion" indépendantiste algérienne ; ils mettent tout en œuvre pour en limiter les prolongements sur le sol français ; ils craignent les réseaux et filières de soutien au FLN ; ils savent ne pouvoir contrôler les bidonvilles où vivent de nombreux Algériens. Aussi favorisent-ils, par SONACOTRA interposée, un type d'aménagement urbain sectoriel, à vocation sécuritaire ; cet aménagement intègre au schéma de développement et/ou réhabilitation des villes un espace réservé pour foyers, sur des emplacements isolés et cette fois facilement contrôlables.

L'aménagement urbain, modèle SONACOTRA, s'autorise ainsi deux espaces d'habitation différenciés : espace français pour les Français de souche et, le juxtant, espace nord-africain pour les travailleurs algériens. Là où c'est possible, un autre découpage s'instaure : habitats pour classes moyennes, logements de relégation pour prolétaires, foyers pour immigrés. Par une sorte d'apartheid/cloisonnement à la française, les ouvriers immigrés algériens sont rassemblés et mis à l'écart dans les foyers SONACOTRA, le plus souvent en extraterritorialité.

Cette mise à l'écart, cette relégation dans le hors-norme, devenues des éléments structurels du logement des immigrés, sont quasiment passées sous silence dans le rapport Cuq ; et cependant le hors-droit commun, dont le rapport se scandalise, ne prendrait-il pas sa source dès ces prémices exemplaires ! Et ce d'autant que les foyers SONACOTRA vont être présentés comme des réalisations

modèles, s'inscrivant dans un projet social d'hébergement, de salubrité et d'hygiénisme, mais camouflant néanmoins celui plus essentiel de refus d'autonomie des hommes et de leurs mouvements. Dans ces foyers d'un type nouveau, l'ordre règne d'autant mieux que le fichage des résidents passe par l'identification des personnes et des lits et que le règlement intérieur et la discipline sont assurés par d'anciens militaires. En 1972, une statistique interne de la SONACOTRA établit que, sur 151 directeurs de foyer, 144 avaient effectué une carrière militaire, 93 ayant fait au moins une campagne en Indochine et en Afrique du Nord. Parmi les sept civils, trois ont une expérience professionnelle en Afrique du Nord et deux y sont nés<sup>30</sup>. On attend de chacun qu'il puisse prolonger dans le civil ce qu'il a été dans le monde militaire. Ainsi, tout tend à faire des foyers SONACOTRA sinon des casernes tout au moins des maisons d'anciens combattants sur le modèle de la "maison du soldat".

Dans son très beau film, *Chronique des années de braise (1958-1963)*, Mohammed Lakdar Hamina rappelle combien les brimades, les enlèvements pour un retour forcé au pays, en cas d'agitation ou d'indiscipline au foyer ou à l'usine – on ne parlait pas encore de charters –, sont alors choses courantes. Ce que rappelle, également en 1958, Claire Etcherelli : « *Il n'était pas souhaitable [...] d'être un Algérien dans Paris. Il y vivait en sursis [...] Des "Norafs", comme ils disaient*<sup>31</sup> ».

Le climat ne fera d'ailleurs qu'empirer, et ce jusqu'au premier choc pétrolier de 1973. Les nouvelles conventions de 1968 entre l'Algérie et la France incluant des dispositions bilatérales favorables aux immigrés ne changent pratiquement rien à leur place dans la société ; ils resteront des immigrés potentiellement dangereux.

### L'intérêt d'État prime tout

À la SONACOTRA, l'écart est donc colossal entre les intentions officielles et les pratiques instaurées. Le foyer de travailleurs immigrés de type SONACOTRA a les faveurs du grand patronat qui s'en inspire parfois pour fonder ses propres foyers. Ne facilitent-ils pas en effet à la fois le contrôle, l'assignation à demeure et l'utilisation

---

30. Statistiques SONACOTRA.

31. Cf. Claire Etcherelli, *Elise ou la vraie vie*, op. cit., p. 241.

immédiate de ses occupants ? La ronde des cars ramassant la masse ouvrière en est rendue plus aisée : une seule route de l'usine au foyer et du foyer à l'usine. L'idéal de trois passages-ramassages dans un temps calqué sur celui du travail, continu ou en 3/8, des usines métallurgiques, chimiques et des mines est assuré.

Le foyer SONACOTRA devient le symbole d'un type de foyer aux visées particulièrement réductrices. L'absence de vision d'ensemble ou d'avenir domine jusqu'à l'exclusive une visée segmentaire et passéiste de la sécurité, au sens du ministère de l'Intérieur, et de rendement, au sens patronal.

En dépit de la valeur de nombre de responsables de la SONACOTRA et d'un incomparable progrès sur le système des foyers patronaux et à plus forte raison "sauvages", le système SONACOTRA a quelque chose de pervers dans la mesure où il dissout les frontières entre l'économique et le social au seul profit du politique et du productif. Le politique décide de tout ; le politique sécuritaire, électoraliste et affairiste. C'est ce politique qui s'impose à la SONACOTRA et qu'on impose aux résidents au nom du droit commun verbalement énoncé et bafoué en pratique.

*Deuxième type de foyers : les foyers "sauvages", "capitalistes", les foyers des marchands de sommeil, les foyers "patronaux"*

### Les foyers "sauvages"

Dans un tout autre registre que celui de la SONACOTRA, apparaissent dès les années 50 des promoteurs véreux spécialisés dans le logement dit collectif, ainsi que des associations homologuées ou fictives<sup>32</sup> ouvrant des foyers non subventionnés dits d'urgence pour les travailleurs immigrés, voire pour les travailleurs expulsés de taudis ou de bidonvilles.

D'autres foyers privés s'ouvrent également, fréquemment gérés par des propriétaires de toutes nationalités avides de faire rapidement fortune, fût-ce au détriment de leurs "frères". Ce que rappelle Doukouré Brahima : « *Tout d'abord, en mai 1965, j'ai habité dans une baraque achetée par un Africain, 45, rue d'Orgemont à*

---

32. Cf. foyers appartenant à une association fictive : la CAMA et autres foyers-taudis et clandestins in : Collectif de sept associations, *Le logement des migrants. Constats et suggestions*, Éd. droit et liberté, 1973, pp. 33-39.

*Montreuil. Il avait organisé des lits superposés, il y avait plusieurs personnes ensemble. Il y avait de grandes pièces sans séparation. Le prix n'était pas cher. C'était 35 F par mois. J'ai habité là pendant deux ans. Deux ans après j'ai déménagé dans un petit foyer, 25, rue Garibaldi à Montreuil. Il avait été acheté par un Arabe. C'étaient des lits superposés également. Là on était dix-huit dans les chambres. L'un sur l'autre. En 1967 on a réaménagé au 3, rue Arsène-Chéreau. C'était aussi un Africain qui avait acheté là-bas. C'était une ancienne petite usine qu'il avait transformée en foyer. On a vécu là-bas. On était nombreux ; il y avait six chambres à douze personnes<sup>33</sup> ». Divers qualificatifs sont employés pour caractériser ces baraques non soumises à la réglementation des hôtels ou des meublés : "foyers sauvages", "foyers privés", "foyers clandestins"... Certains d'entre eux ont fait à l'époque la une des médias, notamment ceux d'Ivry, de la rue Bisson (Paris 20<sup>e</sup>), de l'impasse Letort (Paris 18<sup>e</sup>). Il en existe de semblables à Lyon, à Bordeaux et à Marseille, comme celui visité par Daniel Karlin<sup>34</sup> : « *Le foyer de travailleurs immigrés est à l'autre bout de la ville de Marseille. L'endroit s'appelle le foyer du Midi. Les lieux sont infects, indescriptibles. Portes brisées, murs lépreux, tinettes cassées et suintantes, carreaux manquants et la crasse, la crasse. Trois à quatre par chambre. [...] Depuis des mois les locataires se battent pour faire réparer les fenêtres, arranger la plomberie, ils sont à bout et parlent de tout casser* ». Ces foyers, implantés dans des quartiers peuplés, offrent des conditions de vie invraisemblables : habitat réduit à "un lit" dans des dortoirs surpeuplés, mobilier inexistant, peu de sanitaires et de points d'eau, pas de chauffage et un taux d'humidité qui dépasse l'entendement. Rue Bisson, pour quatre cents travailleurs, une seule salle d'eau collective groupant onze robinets et dix W.-C. en fonctionnement. L'installation de chauffage est nulle, ce qui favorise l'utilisation de précaires chauffages d'appoint, qui sont susceptibles, dans un foyer de ce type, de conduire à des drames comme celui d'Aubervilliers où cinq travailleurs africains sont trouvés asphyxiés en 1970. Certes le lit est assuré, ainsi que le toit ; les loyers sont apparemment moins élevés qu'ailleurs ; on les règle soit à la journée, soit au mois et les travailleurs ont d'ailleurs le choix entre un lit de*

33. Cf. interview déjà citée de Doukouré Brahima, p. 4.

34. Cf. Daniel Karlin et Tony Lainé, *La Mal Vie*, op. cit., p. 90.

camp ou un lit presque ordinaire. Mais finalement la redevance, la caution, les suppléments pour l'utilisation des caves reviennent très cher à des travailleurs dont un bon nombre font des séjours en sanatorium. En raison de leur surpeuplement ainsi que du manque de travaux d'entretien et de réparations, ces foyers "sauvages" rapportent gros aux propriétaires qui se trouvent protégés de l'Administration au nom du "droit de propriété privée".

### Les foyers patronaux, première génération

Pour le patronat, ces "foyers sauvages" sont insatisfaisants : ils entraînent trop de risques de dispersion, d'absentéisme et de maladies préjudiciables au rendement. De plus, les directives de l'ONI, même s'il s'agit d'immigrés irréguliers, pressent les employeurs à trouver des solutions. Enfin subsiste le risque des "contaminations" possibles de nature politique, syndicale ou associative. Pour toutes ces raisons, le patronat, directement ou par associations interposées, construit des foyers sur le modèle de la SONACOTRA. Ces derniers sont implantés dans l'enceinte des usines ou des mines ou tout au moins à proximité des lieux de travail. Les symboles de cette nouvelle donne sont les foyers de Mantes, de Poissy, des Mureaux. C'est en se positionnant dans cette optique que s'est créée, dès 1950, l'AFNARP (Association de foyers nord-africains de la région parisienne), qui deviendra par la suite l'AFRP (Association des foyers de la région parisienne) ; de même, en 1953, commence l'ALPI (Association pour le logement du personnel de l'industrie), qui deviendra finalement une succursale de l'AFRP. Dans ces foyers, la surpopulation est de mise, la réglementation sévère et la répression constante : courrier ouvert, interdiction d'entrer à toute personne étrangère, brimades, provocations. Ces foyers patronaux, dits associatifs parce que leurs gérants se sont constitués en association relevant de la loi de 1901, seront rapidement subventionnés par le FAS. Ils auront la vie dure : le foyer Bisson ne disparaîtra sous sa forme primitive qu'en 1972, l'AFRP sera dissoute, par voie de justice, en 1996, suite à diverses malversations en matière de gestion<sup>35</sup>.

35. Procès en série contre son directeur, Yves Laisné, pour « abus de confiance, faux en écritures » (1996). Faillite et dissolution de l'AFRP (1997) : les foyers gérés sont repris en partie par la SONACOTRA et par l'AFTAM (Association pour la formation technique de base des Africains et Malgaches, devenue "AFTAM Accueil et Formation").

En 1955, l'ADEF (Association des métaux et bâtiments) organise de même le logement des travailleurs immigrés ; il s'agit là encore de regrouper les isolés aussi près que possible de leurs chantiers et usines. La priorité est donnée à l'utilisation maximale, immédiate et sans entrave syndicale ou politique, des forces du travail. L'ADEF ne s'en cache pas : les immigrés constituent bien une armée de travailleurs en campagne de reconstruction de la France ; réduits à n'être que des exécutants, ils sont provisoirement hébergés dans ce que l'ADEF appelle non pas des foyers mais des "centres d'hébergement" : « *L'ouvrier hébergé dispose d'une place dans un dortoir. Il lui est affecté un lit, un matelas, deux couvertures, un sac de couchage, un traversin, une housse à traversin et une housse à matelas. Il dispose d'une armoire pour le rangement de ses effets personnels. Il devra munir cette armoire d'un cadenas personnel. Il a en commun avec les ouvriers hébergés la jouissance d'une salle d'eau et de W.-C<sup>36</sup>* ».

À ces abris-logements gérés directement ou non par les entreprises, s'ajoutent des foyers suscités par les pouvoirs publics, employeurs eux aussi, comme ceux du BAS (Bureau d'aide sociale de la ville de Paris), actuellement appelé CCAS (Centre communal d'action sociale). Or, malgré les sommes colossales dont il dispose et l'emploi massif que la ville de Paris fait de la main d'œuvre immigrée, le BAS fait plutôt moins bien que les autres entreprises. Faute de pouvoir "orienter" tous ses salariés immigrés hors de la capitale, le BAS ouvre quelques foyers vite laissés à l'abandon. Le triste spectacle qu'ils offrent en 1998 vaut la visite. Il ne suffit que de voir ce qu'est aujourd'hui le foyer des Arbustes, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, pour comprendre qu'on ne peut faire mieux si l'on désire que les résidents s'expulsent eux-mêmes ; ce qui correspond probablement à l'intention actuelle de ses dirigeants<sup>37</sup>.

L'ADEF, le BAS de la ville de Paris, l'AFRP ou l'ALPI, sont des associations patronales d'Île-de-France qui ont fait, à l'époque, des émules dans d'autres régions : MTE (Maison du travailleur émigré) à Lyon ; ADATARELLI (Association patronale du textile et de la

---

36. Cf. ADEF, règlement intérieur, 1973.

37. Dossier COPAF des comités de soutien aux foyers du BAS ; vingt-six feuillets portant sur trois foyers parisiens du BAS, depuis 1985. En 1997, le BAS transformé en CCAS gère encore six foyers à Paris.

métallurgie) dans le Nord, en plein vivier du textile et de la métallurgie ; ALATFA dans l'Ain. Le scénario est le même que partout ailleurs sous la tutelle omniprésente du ministère de l'Intérieur. Comme le rappelle en d'aimables raccourcis un chroniqueur de la MTE :

*« Le gouvernement français souhaite remédier à la situation critique du logement des Algériens. Le ministère de l'Intérieur détache alors des administrateurs des services civils de l'Algérie ; ils ont pour mission de susciter la création d'associations destinées à accueillir, orienter, aider les immigrés. Ainsi naît à Lyon en 1951 la "Maison de l'Afrique du Nord", première appellation de la MTE, sous l'égide de Mme Massenet, femme du préfet de région, (lequel préfet deviendra par la suite président du FAS) et de M. Pierre Lombard, directeur des usines Rhodiaceta ; des installations sommaires souvent réalisées dans des locaux industriels désaffectés offrent au moindre coût un lit, du chauffage et un minimum sanitaire... En 1958, au moment où le colonel Marcel Le Page prend la direction de la Maison de l'Afrique du Nord, les événements d'Algérie ont de profondes répercussions dans les foyers où les passions s'affrontent. Les directeurs des établissements, recrutés en fonction de leur connaissance du milieu algérien, parviennent à limiter les désordres et à maintenir une relative tranquillité<sup>38</sup> ».*

Le même chroniqueur, avec une ironie poétique évidente, explique ce que signifie pour les pouvoirs publics "remédier à la situation critique du logement" :

*« Une usine de robinetterie a fermé ses portes ; elle est reconverte en foyer d'accueil. Le bâtiment trahit l'urgence de l'époque. 1956. [...] Trois niveaux de dortoirs avec lits superposés. Les escaliers extérieurs, les balcons comme des bastingages, les angles aigus des bâtiments, le réseau de sous-sols, les toilettes et les douches pour un virtuel équipage, évoquent l'image d'un bateau. Règne un directeur en capitaine aimé et bienveillant qui parle la langue du pays. La vie est une longue traversée. [...] Les passagers en escale rentrent la nuit, mais le navire reste en cale sèche. D'étroits placards montent la garde en face des lits. Sentinelles métalliques. Des cintres pendent au-dessus des têtes. Un manteau en suspension. La valise dort sous le sommier. [...] Un vieil immigré, le plus ancien, y*

38. Cf. J.-Y. Loude, *Histoires de vie*, publication MTE, 1992, pp. 13-14.

*séjourne encore. De 1952 à 1976 : le même foyer, le même lit, le même patron, la même entreprise de sacs en corde... La vie dans un filet ! "Je n'ai cherché qu'à dormir", ajoute-t-il<sup>39</sup> ».*

Dans le Nord, les mêmes donneurs d'ordre explicitent clairement qui doit détenir le pouvoir. C'est par FAS interposé qu'ils s'opposent à ce qu'une association franco-africaine gère elle-même un foyer dont elle s'est dotée<sup>40</sup>.

Ces logements, sur des viviers d'emploi loin de tout espace habité autre que l'usine ou le chantier, permettent à l'employeur une productivité maximale, des horaires découpés à sa guise, mais aussi le repérage et la mise à l'écart des "meneurs". Des directeurs comme ceux de la MTE de Lyon, de l'ADEF et de l'ASSOTRAF (ASSOCIATION pour l'aide sociale aux TRAVAILLEURS Africains, fondée en 1965 sous tutelle ADEF, de laquelle elle a pris son indépendance en 1980), qui hébergent les travailleurs africains noirs, ne manquent pas d'indiquer incidemment aux patrons les "fortes têtes". Plus encore que dans les "foyers sauvages", les foyers patronaux sont chasse gardée ; n'y entre pas qui veut. L'encadrement est assuré par des anciens de l'armée ou de la gendarmerie, aidés de quelques immigrés du cru promus à des tâches de surveillance, voire de délation.

Ces foyers patronaux sont conçus comme des bâtisses provisoires et précaires en termes de confort, d'isolation, de lieux de vie. En 1972, le conflit Pennaroya de Lyon a permis de voir des « *Marocains, Algériens et Tunisiens vivre dans d'étroites cours collées à l'usine avec cinq à sept lits par pièce, dans une odeur confinée, une grisaille douteuse qui va de celle des couvertures à celle des vitres, des étroites fenêtres qu'on ne peut pas ouvrir si l'on ne veut pas souffrir des fumées et du bruit des ateliers dans lesquels vingt-quatre heures sur vingt-quatre se coulent le bronze, le plomb et l'aluminium<sup>41</sup> »*. Pourquoi faire plus puisque l'on veut éviter le regroupement familial, qu'on estime que le taux de rentabilité maximal des immigrés est fixé à dix ans et que déjà s'annonce, *via* la robotique, d'autres perspectives de rendement que

39. *Ibidem*, pp. 15-19. Voir aussi documentaire cité : *Mémoires d'immigrés*.

40. Cf. courrier du FAS du 16 mars 1965, cité par Sally N'Dongo, *Voyage forcé, itinéraire d'un militant*, *op. cit.*, pp. 96-98.

41. Cf. *Le Monde* du 19 février 1972.

celles provisoirement comblées par ces hommes travaillant à la chaîne ou sur des chantiers encore bien peu mécanisés. Une fois les usines et les chantiers rénovés en équipements automatiques, ces hommes seront devenus inutiles, voire encombrants. Autant leur signifier de suite qu'ils n'auront d'autre choix que de retourner au pays d'origine. Les foyers de grandes ou de moyennes entreprises seront abandonnés par les chefs d'industrie dès qu'ils jugeront n'en tirer qu'insuffisamment de bénéfices.

### **Témoignage de Mustapha, travailleur immigré sur la vie en foyers dans les années 50-60**

Mustapha : [...] Un jour [en 1956] j'ai rencontré à Barbès un copain, il habitait dans un foyer de baraquements. À l'époque, on construisait des baraquements uniquement pour encadrer les Algériens, pour que la police puisse les contrôler, avec un policier gardien et un policier en civil. C'était à Stains, au 198, rue de Stalingrad. Je suis allé ; on habitait seize par chambre, un lit sur l'autre comme à l'armée et il y avait deux réfectoires pour quatre cents personnes.

*COPAF : Comme un bidonville ?*

Mustapha : C'était plus qu'un bidonville parce qu'avec le zinc il y avait la chaleur quand il faisait chaud et le froid quand il faisait froid. Mais quand même il y avait une chaudière à charbon et dans les réfectoires il y avait le gaz de ville. Celui qui arrivait le soir avant toi du travail faisait cuire sa marmite, mais comme il n'y avait pas assez de réchauds, toi tu étais obligé d'attendre. Les réchauds n'étaient vraiment pas suffisants pour deux cents personnes et on manquait de place. Il fallait aussi attendre que ton copain finisse de manger et essuie la table pour que toi tu commences à manger.

*COPAF : Comment viviez-vous la guerre d'Algérie ?*

Mustapha : La majorité des Algériens était pour le FLN. Il ne restait pas beaucoup de messalistes. En 1958, ils avaient disparu et c'est le FLN qui a gagné la bataille sur le terrain. Justement sur le foyer, la police venait nous voir la nuit. Nous, on était fatigué, on dormait. Ils venaient la nuit, à quatre heures du matin, à cinq heures du matin ; ils nous réveillaient. « Lève-toi ! » Ils ouvraient nos placards, jetaient nos affaires, nous donnaient des claques, regardaient si on avait caché un rapport ; ils fouillaient dans nos papiers pour voir si on avait le nom de quelqu'un. C'étaient des civils avec des bottes, et ils venaient la nuit !

*COPAF : Embarquaient-ils des gens ?*

Mustapha : Oui bien sûr ils embarquaient des gens. Quand il y avait quelqu'un qui ne leur plaisait pas, ils l'embarquaient. Il y a des gens qui ont été embarqués et que je n'ai jamais plus revus. Jusqu'à maintenant je ne les ai jamais revus. [...] Parfois ils pouvaient être morts ou au camp du Larzac. Certains étaient à la Santé, à Fresnes ou dans les grandes prisons. Mais Vincennes on n'en parlait pas, et cependant on était tous les jours à Vincennes. Tous les jours, les Arabes, dans la rue, étaient pris. On te prenait même avec ta

gamelle, même si tu avais du travail, n'importe où, on t'emmenait directement au château de Vincennes.

On te faisait la photo, la photo comme ci, ta photo comme ça, les empreintes, tout. On couchait par terre sur le ciment. Un jour on m'a pris le matin et je suis resté deux jours à Vincennes. Le matin on me fait sortir : « *Dégage maintenant ça va !* » J'arrive au métro château de Vincennes. Hop ! on m'arrête et je retourne encore. Obligé de passer encore une nuit à Vincennes<sup>42</sup>.

### *Troisième type de foyers : les foyers humanistes et/ou caritatifs*

Les premières interventions qui donneront plus tard naissance à l'association COTRAMI (COmité Haut Rhinois d'action sociale en faveur des TRAVAILLEURS Migrants) de Mulhouse illustrent bien ce qu'est un foyer humaniste ou caritatif. Les origines de cette association gestionnaire s'inscrivent dans le contexte d'un fait divers saisi, lu et répercuté dans un groupe de chrétiens humanistes de l'ACI (Action catholique indépendante), regroupant notables et chefs d'entreprise chrétiens de la cité. Nous sommes aux premières années d'après-guerre :

*« Un clochard est mort dans un fossé. Je m'émeus. Je m'indigne. J'en parle à des amis qui me répondent : "Évidemment, c'est honteux, mais vous avez vu comment sont logés les Nord-Africains ?" Ce fut là le dialogue initial, le choc qui a tout déclenché.*

*Un matin je me décide à voir le fameux campement des Nord-Africains dont on m'a parlé ; c'est une baraque délabrée et vingt hommes couchent à même le sol, dans des trous, dans la terre. Un seul robinet pour l'eau.*

*À la réunion de l'ACI, j'alerte mes coéquipières qui à leur tour alertent leurs maris, qui ont généralement des situations importantes à Cernay et dont l'un est adjoint au maire... Je vais à Colmar avec le commissaire de police pour y voir une baraque que nous avons pu obtenir.*

*Le remontage de la baraque se fait à Cernay (Haut-Rhin) sur un terrain que nous donne le maire, un des mes anciens camarades de collège. Les Nord-Africains acceptent d'y travailler. Nous leur faisons de la soupe chaude que je leur apporte à midi ; mais ils craignent qu'elle ne contienne du porc et aussi [...] que je m'enrichisse sur leur dos.*

---

42. Cf. interview COPAF/Mustapha, annexe I.

*La baraque une fois montée – je passe sur les nombreuses difficultés rencontrées –, j’organise des cours du soir avec des amies de l’ACI et quelques autres personnes dont un instituteur. La seule salle qui veuille bien nous accueillir est celle du café communiste de Cernay. Les cours marchent bien. Tout doit s’arrêter à cause du début de la guerre d’Algérie<sup>43</sup> ».*

### **L’erreur de perspective : des foyers conçus comme des espaces bricolés et provisoires**

Réactions à chaud, solutions dans l’urgence, souci de défendre le travailleur immigré comme un homme souffrant : il s’agit avant tout de panser des plaies, pas tellement de les prévenir. Les immigrés sont devenus le prétexte d’une charité compassionnelle, naïve et ethnocentrique. Erreur de perspective ou illusion d’optique, des humanistes s’enlisent dans le jugement moralisateur. Dès qu’apparaît la contestation à leur message, soit par des adhésions à éclipses, soit par implication dans une organisation idéologiquement autre (dans le témoignage ci-dessus, c’est le début de la guerre d’Algérie), “tout doit s’arrêter” et l’immigré “malheureux” devient l’immigré “dangereux”. Dans la geste humaniste, le dés-intéressement, la gratuité, le bénévolat sont de mise, même si de l’autre main le mari-patron ou chef d’entreprise exploite sans vergogne le déraciné ; c’est le système qui veut ça, les impératifs de la croissance. Et le système n’est pas l’affaire des humanistes. Parfois le passage s’opère entre des humanistes qui en ont assez de recoller les pots cassés et des militants qui décident de travailler sur un autre modèle de société.

En règle générale, dans les nombreuses miniréalizations de foyers première génération, les associations humanistes (AMAT, AATER, CASMI...) jouent le jeu faussé de l’apolitisme, tout en assurant à leurs protégés des voies de promotion individuelle par l’alphabétisation, les soirées animation, l’accès au culte de leur pays d’origine, etc. Mais, comme en règle générale ces humanistes ignorent ce qu’est la condition ouvrière et l’organisation collective, ils en arrivent, au cœur même de leurs bonnes intentions et réalisations,

43. Cf. Débuts d’une action foyers dans le Haut-Rhin, de 1946 à 1954. Mme Degener, d’une famille industrielle du textile, fondatrice du CASNHAR, devenu plus tard l’association gestionnaire COTRAMI.

à déposséder ceux pour qui ils se donnent parfois corps et âme. Sans en faire un cas de figure privilégié, on pourrait leur adresser les constats de A. Sayad dans *Le Foyer des sans-famille*<sup>44</sup> :

*« Le logement de l'immigré ne peut être que ce qu'est l'immigré : un logement exceptionnel comme est "exceptionnelle" la présence de l'immigré ; un logement d'urgence pour situation d'urgence ; un logement provisoire doublement provisoire, parce que les occupants n'y logent que provisoirement et parce qu'il est lui-même une réponse à une situation tenue pour être provisoire, pour un résident provisoire, car c'est ainsi qu'on imagine toujours "l'immigré" ; un logement économique, sobre (pour ne pas dire sommaire) pour un résident qui ne dispose pas lui-même de grands revenus et qui de plus s'astreint de lui-même à des économies ; un logement de pauvre, pour un occupant réputé pauvre, sous développé, "sauvage", du tiers-monde... Si le foyer est tel, c'est sans doute parce qu'il est conforme au statut ambigu de l'immigré actuel, qui n'est pas un résident vraiment permanent, ni un résident vraiment passager, dont le temps de séjour est compté ; ni un homme marié, chef de famille et vivant avec sa famille, ni un homme réellement sans famille... ».*

### **D'autres perspectives : l'AFTAM et la SOUNDIATA**

La fondation de l'AFTAM (Association pour la formation technique de base des Africains et Malgaches), le 9 février 1962, est à relier à la création du ministère de la Coopération. Dès la création de ce ministère, en 1961, un comité provisoire est constitué à la Direction de la coopération de l'Éducation nationale pour « *étudier les modalités de création d'une association franco-africaine ou euroéo-africaine* »<sup>45</sup>. Ce comité est dirigé par Cantan et présidé par S. Hessel, directeur de la coopération avec la communauté et l'étranger.

La guerre d'Algérie, la manifestation algérienne durement réprimée du 17 octobre 1961, la Nuit bleue de l'OAS de janvier 1962, les accords d'Évian du 18 mars ont des retentissements parmi la population française. Est-ce cela qui incite les fondateurs des foyers pour Africains subsahéliens à prendre d'emblée le contre-pied de ce que le

44. Cf. A. Sayad, Actes de la recherche en sciences sociales, 1980.

45. Les précisions sur l'origine de l'AFTAM, in : *Archives AFTAM* et bulletin *AFTAM Communication*, années 1992-1997.

gouvernement avait réalisé à la SONACOTRA ? Ou qui les pousse à concevoir un ensemble incluant formation, logement et développement ? Quoi qu'il en soit, une structuration originale d'association est élaborée :

– l'initiative n'émane plus du ministère de l'Intérieur mais de fonctionnaires du ministère de la Coopération et de celui de l'Éducation nationale ;

– le public visé est celui des immigrés africains du Bassin du fleuve Sénégal et de Madagascar<sup>46</sup> ;

– l'option fondamentale est celle de la formation avant même celle du logement et ce, en vue d'un retour valorisé au pays d'origine. Comme le rappelle trente ans plus tard, en 1992, S. Hessel : « *l'AFTAM s'est donné pour tâche de procurer à ces hommes la formation générale et professionnelle qui leur permettra de se reclasser valablement dans leur pays d'origine*<sup>47</sup> » ;

– le partenariat du conseil d'administration est élargi aux responsables des associations de maliens, mauritaniens, sénégalais. Il comprend également des responsables français de la coopération culturelle et technique, de l'Association des étudiants et stagiaires d'outre-mer et de l'Association des étudiants africains. À la différence de ce qui se passe à la SONACOTRA, le ministère de l'Intérieur, représenté que par le chef du Service des affaires musulmanes<sup>48</sup>, ne tient qu'un rôle mineur dans les assemblées générales et au conseil d'administration.

### Les foyers tiers-mondistes : la SOUNDIATA

De cette conception AFTAM se rapproche celle des tiers-mondistes de la SOUNDIATA (Soutien union dignité accueil du travailleur africain. Association fondée en 1963 à partir de « *Soundiata* », du nom de l'empereur Sosso, roi du Mandigan au XIII<sup>e</sup> siècle). La différence avec l'AFTAM s'inscrit entre autres dans l'origine des

46. Les Malgaches n'ont en réalité jamais fait partie des résidents des foyers AFTAM ; dans ces années 60, l'appellation "Afrique-Madagascar" désignait, dans le langage des ministères, les populations noires des colonies françaises. Cette même appellation a été reprise dans le sigle AFTAM.

47. Cf. libres propos de M. Stéphane Hessel, *AFTAM Communication*, n° 1, Éd. AFTAM, pp. 2-3. Au fur et à mesure, l'AFTAM modifiera ses statuts : l'article 2 est remanié trois fois et c'est seulement la troisième fois que l'alinéa concernant un retour valorisé au pays d'origine sera supprimé.

48. Cf. article 10 des premiers statuts.

fondateurs : ce ne sont plus des fonctionnaires mais des militants de mouvements d'Action Catholique. L'initiative en revient au père Laridan, père blanc, ancien missionnaire en Afrique noire mais surtout, à l'époque, aumônier national de la JAC (Jeunesse agricole chrétienne). Avec lui se retrouvent Buron, ami de Lebret, ex-ministre et futur président du CLAP (Collectif pour l'alphabétisation), des militants issus des mouvements d'action catholique, quelques scouts de France et des syndicalistes comme G. Esperet, vice-président de la CFTC. Buron sera le premier président de la SOUNDIATA.

L'association naît dans une perspective "d'aide", de réponse « *aux besoins les plus urgents des travailleurs africains durant leur séjour en France* », mais aussi, et cela est nouveau, de partage et de réciprocité : les statuts détaillent en deux séquences qu'il s'agit d'une part « *d'établir des contacts entre jeunes de France et jeunes d'Afrique* » et, d'autre part, « *de permettre aux Français de connaître l'Afrique par l'établissement de relations entre eux et les travailleurs africains en France* » (premiers statuts de la SOUNDIATA).

L'initiative déborde le seul contexte du logement ; elle inclut les conditions d'accueil et d'accompagnement mais aussi de coopération. Des schémas d'autogestion à l'africaine affleurent : les directeurs des foyers sont, dès le départ et jusqu'à aujourd'hui, à quelques exceptions près, des Africains. Le suivi veut s'inspirer du schéma JOC-JAC et de celui des foyers de jeunes travailleurs, « *par eux, avec eux, et entre eux* » ; l'accueil et la formation doivent favoriser la conscientisation de ces travailleurs, leur adaptation et l'émergence de projets de vie. Bien vite, cependant, ce qui était conçu comme un préalable à un développement plus global allait se limiter à une intervention spécifique : le logement.

Pour être complet dans l'inventaire des fondations de foyers, mentionnons quelques autres essais militants dont le prototype est certainement le foyer de Charonne, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris ; ce foyer est géré par une association militante : Accueil et Promotion. Le modèle initial de gestion, sur le mode des foyers de jeunes travailleurs, évolue vers un modèle proche d'une autogestion à l'africaine. Il dure jusqu'en 1997, date à laquelle le foyer est repris par la SONACOTRA.

### **Des problématiques et objectifs à contre-courant**

Dans les statuts fondateurs AFTAM/Soundiata, les objectifs et les populations visées par ce type d'associations gestionnaires sont proches :

— Assurer, pendant le temps de leur séjour en France, la formation des travailleurs africains immigrés dans le but d'en faire des associés et agents des microprojets de développement rural lancés dans leur pays d'origine nouvellement indépendants. Et par là, donner une chance de réalisation au premier plan de développement Sénégal-Mali de 1958 initié par l'équipe Économie et Humanisme du père Lebret<sup>49</sup> et celle du collège coopératif de Paris de H. Desroches<sup>50</sup> ;

— Éviter de déstructurer les immigrés d'Afrique noire en leur imposant un comportement et un cadre de vie individualistes à la française. À ce titre le communautaire, et surtout ce qui en tient lieu, sera non seulement respecté mais même favorisé.

Accueil, formation, projets de développement et retour valorisé et sans condition au pays constituent donc, au niveau des concepts fondateurs, des impératifs indissociables.

Ces initiatives fondatrices se discutent dans des modes d'exercice inégalitaires de dominés-dominants. D'autant que sont occultées les réalités économiques et sociales de l'environnement politique et patronal français de l'époque, les stratégies néo-coloniales couvertes par les nouveaux dirigeants et les aspirations des immigrés eux-mêmes.

Les concepts humanistes de ces associations ne trouveront pas leur prolongement au ministère des Finances, du Travail, de l'Éducation nationale ni chez les dirigeants des complexes industriels. Les comptes rendus des premières assemblées de ces associations soulignent un dramatique manque de ressources ; il devient chronique dans la mesure où les agents économiques font tout pour limiter leur collaboration à la réalisation des programmes. Cette incapacité à susciter des moyens nouveaux pour mettre en œuvre leurs projets, cette impression d'une marge de manœuvre quasi nulle, peuvent-elles excuser le profil

---

49. Sur la SOUNDIATA, cf. les statuts de 1963 et *Soundiata Témoignage*, Éd. Soundiata, 1995. Sur les microprojets de développement au Sénégal et Mali : P. Houée, *Louis Joseph Lebret. Un éveilléur d'humanité*, Éd. de l'Atelier, 1997, pp. 149-160.

50. 750 coopératives paysannes de base sont lancées au Sénégal en 1961 ; les ex-coloniaux font pression sur Senghor pour faire tomber le premier président du Sénégal indépendant, Mamadou Dia, lequel soutenait ce mouvement. L'accession de Senghor au pouvoir met fin à quatre années de cette tentative de développement paysan coopératif. Une lecture politique de ce qui s'est passé dans les ex-colonies sous intervention française est indispensable pour comprendre les changements de trajectoire des associations comme l'AFTAM et la SOUNDIATA.

bas des gestionnaires et leur acceptation de situations scandaleuses, notamment en termes de logements et de conditions de travail ?

Un exemple parmi d'autres de ces forces dominantes qui réduisent à néant les projets associatifs humanistes : la réponse négative à la lettre du 22 octobre 1962, à M. le directeur général de la Régie nationale des usines Renault, dans laquelle S. Hessel explicite les objectifs de l'AFTAM pour obtenir une coopération indispensable à son projet de formation professionnelle et technique ; elle aboutit à une fin de non-recevoir. *« L'Association pour la formation technique de base des Africains et Malgaches (AFTAM) s'est donné pour tâche de procurer à ces hommes (immigrés africains et malgaches) la formation générale et professionnelle qui leur permettra de se reclasser valablement dans leur pays d'origine... Nous nous sommes adressés à l'Éducation nationale dès qu'il s'est agi d'ouvrir des cours d'alphabétisation. De la même façon, tant en ce qui concerne les visites médicales que le relogement, des contacts sont en cours avec les organismes spécialisés. Seul un programme de formation professionnelle, dont l'organisation est directement liée au reclassement des individus dans leur pays d'origine, n'a pu jusqu'ici être mis en œuvre. [...] Nous en sommes arrivés en effet au point où des contacts doivent sans tarder être pris avec les États africains et malgaches dans un double but :*

*– rechercher les débouchés permettant le reclassement des travailleurs formés en France et, en prévision de leur retour, mettre en place des structures d'accueil [...] ;*

*– rechercher les moyens propres à limiter le nombre des arrivées<sup>51</sup> ».*

L'État refuse également de s'imposer de nouvelles obligations financières. C'est le moindre coût et l'utilisation maximale des "hommes-outils" qui prédominent.

### **Les partenaires institutionnels font tout échouer et les "innovateurs" baissent la garde**

De cette façon, un an ou deux après leur fondation, lâchés par les grandes administrations gouvernementales et patronales, minés

51. Cf. « Questions réponses AFTAM-M. Postel-Vinay », in : *AFTAM Communication*, n° 3 et lettre de démission de Postel-Vinay, in P. Weil, *La France et ses étrangers*, op. cit., pp. 550-553.

par un paternalisme sous-jacent et permanent, l'AFTAM et la SOUNDIATA cessent de fixer comme prioritaires les objectifs de dignité et de développement. Le toit à assurer mobilise progressivement toutes les énergies de ces gestionnaires. Le produit logement prend le pas, voire tout l'horizon, du projet social de valorisation personnelle et collective des résidents. Alors que le logement ne devait être qu'un point d'ancrage provisoire, il devient le pivot organisationnel de ces associations gestionnaires.

Si nous avons tenu à nous étendre sur ces projets foyers-coopération et tiers-mondistes, c'est que nous estimons en effet que les concepts prometteurs des débuts se sont trouvés immédiatement faussés, sinon vidés de leur contenu par une série de reformulations et de compromis vite devenus des compromissions "financièrement obligées". Les réformes visées ne demandaient-elles pas plus d'ouverture, d'analyse politique et sociale, de créativité, de ténacité militante de la part de ces fondateurs ? N'exigeaient-elles pas de susciter un rapport de force et de lutte aux côtés et avec les travailleurs concernés ?

Puis, au fil du temps, un type de paralysie sociale s'installe autour d'une formule "hôtelière" proche de celle de la SONACOTRA. Mais, à la différence de la SONACOTRA, les fonds publics et divers avantages financiers, notamment pour couvrir des emprunts, sont parcimonieusement accordés ; ils ne sont jamais proportionnés aux besoins des équipements et des résidents. Il faut attendre plusieurs années pour que les travailleurs immigrés africains de ces foyers contestent officiellement ce type de gestion et traduisent leur solidarité par des structures et réalisations de développement originales. L'immigré "bon enfant" des foyers passera alors pour un "Malien" irréductible.

### **Le réalisme gestionnaire prend la place des concepts novateurs**

Les gestionnaires sont donc piégés au fil des années par une dépendance de plus en plus étroite aux différents dispositifs d'aide au logement. Leur précarité les fixe dans une attitude de quémandeurs souvent contraire à leurs objectifs sociaux. L'État prend acte et joue de ces fragilités qu'il se garde bien de corriger en faisant prévaloir sa propre logique – souvent plus électoraliste et démagogique que sociale – et en manipulant ainsi les associatifs pour qu'ils se comportent en véritables agents de sa politique.

Au terme de cette rétrospective sur l'origine des organismes gestionnaires des foyers de travailleurs immigrés, soulignons :

- le détournement flagrant de la logique institutionnelle des premiers foyers pour jeunes travailleurs déplacés. N'en subsiste que le squelette ;
- la ségrégation renforcée de l'espace urbain ;
- la disjonction du marché du logement entre Français et immigrés. Il y a des logements pour immigrés, il y en a d'autres pour Français ; les passerelles se raréfient selon le statut marital, la nationalité et la condition sociale ;
- l'adoption d'un cadre de vie limité à des "lits", quelques mètres carrés d'espace, en extraterritorialité (hors du droit commun urbain) ;
- le droit, notifié dans les règlements intérieurs, de surveiller, de régenter, d'encadrer et de punir par l'exclusion ;
- l'impossibilité d'exercer les libertés et les droits de représentativité des travailleurs logés dans ces équipements collectifs.

Concernant les immigrés d'Afrique noire, les seules missions et fonctions assignées aux gestionnaires sont devenues :

- héberger des hommes-outils, provisoirement indispensables au développement du pays ;
- accepter un *modus vivendi* spécifique vécu dans des foyers vivant à l'africaine, souvent minables et suroccupés (suroccupation incontestable et acceptée dès les origines).

De ces divers constats, on ne peut que trouver indécentes les analyses des rapports de 1996 (rapport Cuq, rapport Philibert-Sauvaigo ou rapport Courson) concernant le délit de marginalisation et de non-alignement sur le droit commun français que l'on fait endosser aux travailleurs immigrés des foyers. En fait, les pouvoirs publics ont tout fait pour instrumentaliser à leur service les associations gestionnaires, SONACOTRA incluse. L'État n'a cessé de laminer les responsables et les résidents des foyers par une logique politique faite d'indifférence, d'abandons successifs et de volte-face conjoncturelles. Tout cela a abouti à des dérives, comme celles de certains présidents et directeurs généraux de l'AFRP-ALPI et du BAS de la ville de Paris, des replis frileux de gestionnaires apeurés, des quasi-abandons de foyers dont certains restent dans un état lamentable, des refus et impossibilités de participation et de représentation effective des comités de résidents et à l'occultation des aspirations et des projets des résidents pour ici et là-bas.